

Soutien à l'accession aidée à la propriété (Plan de soutien exceptionnel)

Le Mans Métropole

Céline BARBIN

Service Habitat Logement
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre
CS40010
72 039 LE MANS Cedex 9
Tel : 02 43 47 38 78
celine.barbin@lemans.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de débloquer la sortie et la commercialisation de programmes du fait de la hausse des coûts de construction et du durcissement de l'accès au prêt bancaire.
Dispositif exceptionnel 2023 – 2024.

En 2023, 10 opérations fléchées :

- 133 logements visés dont 55 en quartier prioritaire et 78 en diffus.
- Opérations pilotées par les bailleurs sociaux et leurs filiales accession (Sarthe Habitat, Union & Progrès, Axeliha)

En 2024, les projets suivants sont en cours de commercialisation :

- 2 programmes annulés dont 1 en quartier prioritaire (23 logements).
- 110 logements visés.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté urbaine Le Mans Métropole.

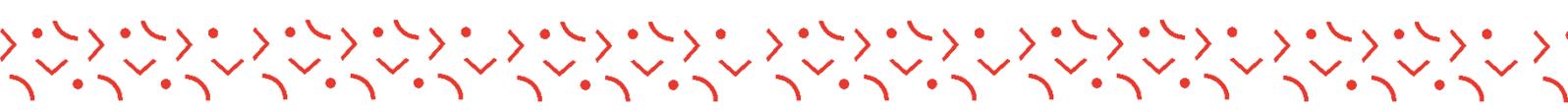
TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Ménages sous plafonds PSLA.
Bailleurs sociaux et leurs filiales accession.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Programmes fléchés sur la période 2023 – 2024 répondant au dispositif d'accession aidée de droit commun de Le Mans Métropole.

MONTANT DES AIDES

- Aide directe aux ménages : aide forfaitaire de 5000 € + prime de 3000 € en cas de vente à un ménage primo accédant.
 - Aide directe au bailleur social de 4000 € par logement.
- 

PARTENAIRES CONTRACTUELS

Opérateurs : Bailleurs sociaux et leurs filiales accession

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2024 : 500 000 € au titre de l'aide aux bailleurs sociaux, l'aide aux ménages étant enregistrée sur le budget du dispositif de droit commun.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Budget 2023 : 500 000 € au titre de l'aide aux bailleurs sociaux, l'aide aux ménages étant enregistrée sur le budget du dispositif de droit commun.

Consommations : 0 €

